



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉCISION

N° 2011-05-01

Objet : Acceptation du don d'Alcatel Lucent pour la pépinière d'entreprises dans le cadre d'une convention de revitalisation

Le bureau légalement réuni sous la présidence de M. de Mazières le 10 mai 2011,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n° 2010-01-05 du 28 janvier 2010 portant sur les délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Considérant que

Que, suite à un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), la société Alcatel Lucent a signé avec l'Etat une convention nationale de revitalisation du territoire ;

Que la déclinaison yvelinoise de cette convention, signée avec le Préfet des Yvelines, définit notamment une aide à la mise en place de la pépinière d'entreprises de Versailles Grand Parc ;

Que le Comité de pilotage de cette convention de revitalisation a proposé que cette aide prenne la forme d'une donation de matériels de télécommunication et de réseaux, ainsi que de leur mise en place, pour une valeur de 200 000 €HT;

Que cette donation n'est pas grevée de conditions ni de charges pour Versailles Grand Parc;

Qu'Alcatel Lucent et son intégrateur, InéoCom, proposent de définir les modalités de remise de ces équipements dans le bâtiment de la pépinière d'entreprises au travers d'une convention tripartite avec Versailles Grand Parc ;

Que l'acceptation de ce don est subordonnée à une décision du bureau communautaire ;

Décide

Article 1 - d'autoriser Monsieur le Président à accepter le don de matériels et de prestations d'intégration, pour une valeur de 200 000 € HT ;

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 - Dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

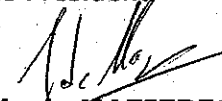
- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le 24 MAI 2011

25 05 11

25 05 11

Le Président


François de MAZIERES
Maire de Versailles